Chaussures. — Raisbelle frères, adjud. avec 31,49 au lieu de 32 francs.
Pain au Lait de Bienfaisance et à l'Hospice. — Pain Rassel, adjudicataire, avec un rabais de 0,01 centime.
Viande pour l'Hospice. — Sœurs, adjud., qui offre le bœuf à 1,23 le kilog.
Epicerie. — Desrousseau, adjud. avec un rabais de 2 p. 0/0.

ETAT-CIVIL DU 4 JANVIER. — NAISSANCES. — Emilienne Dierick, r. du Midi, 22 — Maurice Tronnet, r. Nationale, 32 — Yvonne Lejeune, r. Marescaux, 6.
MARIAGE. — Entre : Gustave Houser, maraîcher et Emma Verfaille, 19 ans, maraîchère.
DÉCÈS. — Delecker Melvina, 40 ans, ménagère, r. Nationale, 39 bis.

LANNOY

ACCIDENTS DE TRAVAIL. — M. G. Lehembre, 30 ans, demeurant à Lys, travaillant pour le compte de M. Louis Dupire, s'est fait mal entorser au pied en tombant 15 pieds de repos.
— Mme Clémence Dhondt, demeurant à Tourcoing (Belgique) et travaillant pour le compte de M. Parent-Montfort, a eu la médius gauche contusionné par la chute d'une presse. 8 jours de repos.

LILLE

Arrestation d'un changeur

Une vertu qui n'a pas de chance. — Important détournement. — A la maison d'arrêt.

Il y a un mois environ, passait en police correctionnelle un changeur assez connu à Lille, M. Vincent Brassart, domicilié rue des Guinguettes, et dont la boutique occupe le numéro 2 de la rue Nationale ; l'affaire était renvoyée à une date indéterminée.

Quelques jours plus tard, une nouvelle plainte ramenait M. Brassart dans le cabinet du juge d'instruction et une deuxième ordonnance de M. Delelé, renvoyait le changeur devant le correctionnelle pour comparaître le 23 janvier.

Il sera question encore de M. Brassart : M. Brassart vient d'être une fois de plus convaincu d'instruction et pour comble d'infortune, il est sorti du cabinet de M. Delelé par la petite porte, celle qui mène à la prison.

Lors de sa dernière comparution en police correctionnelle, quelques réflexions émises par la presse et notamment par le chroniqueur judiciaire du *Progrès du Nord* nous attirèrent de la part du changeur une véhémente protestation d'innocence.

Nous répondîmes en terminant l'espoir, si le prévenu était blanc comme neige, que les débats du procès missent en lumière cette glorieuse particularité.

Nous ne pouvons qu'réitérer ce souhait sincère et déplorer qu'à la veille d'un double triomphe, le nom de M. Vincent Brassart figure sur le livre d'écrou de la Maison d'arrêt.

La dernière plainte

C'est à la requête de M. Thillier, propriétaire à Pont-de-Briques, près de Boulogne, que M. Brassart est mentionné comme ayant de ses occupations.

M. Thillier ayant exigé en vain la restitution d'une liasse de titres entièrement confiée au changeur, s'est, au désespoir de cause, résolu à porter une plainte en abus de confiance.

Les titres en question constituaient une somme assez importante et d'une valeur approximative de 9 000 francs.

L'arrestation

Vers quatre heures et demie le changeur Brassart, était mandé par M. Jérôme, chef de la sûreté.

Avec la meilleure grâce, il se rendait au bureau du commissaire avec qui il avait un court entretien.

Une demi heure plus tard, M. Jérôme recevait de M. Delelé, juge d'instruction, un mandat d'arrêt lancé contre le changeur pour abus de confiance.

Accompagné de son secrétaire M. Locat et de l'agent Surlin, M. Jérôme se rendait à la banque de Vincent Brassart, rue Nationale, 9, et faisait connaître à l'intéressé qui se trouvait là à cette heure, l'objet de sa visite.

Le changeur ne semble pas s'émouvoir outre mesure. Il ne proteste pas. Après avoir demandé si son incarcération serait de longue durée, il déclare simplement que le plaignant, M. Thillier, propriétaire à Pont-de-Briques, près de Boulogne, serait bientôt remboursé.

Tandis qu'on lui notifiait le mandat d'arrêt, les employés en nombre de cinq ou six, qui ne paraissaient pas énormément surpris, se mettaient en devoir de ranger les livres de comptabilité et de rentrer les papiers de l'étalage.

Le coffre-fort était ensuite ouvert. Plus grand cependant que celui de la célèbre Thérèse Humbert, il ne contenait même pas un seul bouton de culotte.

Sans souffler mot les employés quittaient ensuite la maison, laissant à M. Jérôme les clefs de toutes les issues.

Sans bruit et sans que les voisins environnants soient rent de ce qui se passait, Brassart comme un simple promeneur mais escorté de près par M. Locat se dirigeait vers le sûreté, où il ne faisait qu'une simple passe, en attendant l'arrivée d'une voiture qui devait l'emmener au parquet.

Sur le trottoir de la maison du changeur, nous rencontrons une femme venue pour réclamer une facture.

Entrée dans le couloir, elle a attendu Brassart dont on lui a annoncé l'arrivée prochaine mais à l'arrivée de M. Jérôme, en lui dit en montrant que Brassart ne rentrera pas de la journée.

Surpris elle s'éloigne à regret en promettant de revenir le lendemain. Hélas !...

C'est à cinq heures au quart que Brassart arrive au Palais de Justice — Il est aussitôt introduit dans la salle des témoins. Il réclame son avocat Me Guichard, et le prie de vouloir lui apporter aussitôt les 3.000 fr. réclamés par M. Thillier. — Il réclame aussi le téléphone, le télégraphe — malheureusement personne n'a tout cela sur soi.

En compagnie de son avocat, il entre dans le cabinet de M. Delelé, juge d'instruction et l'adjure de le laisser en liberté provisoire, affirmant que le sommé arrivera et que son beau-frère, qui est, aux dit-on, une haute personnalité politique rétablissera ne tardera pas à le lui amener.

Cette demande est repoussée et le mandat d'écrou est décerné.

Brassart franchit le barre des prévenus, qu'il avait si souvent approchée, et il est remis entre les mains du gardien de la prison.

L'escamotage d'une sacoche

Nous avons relaté ces jours derniers, le mystérieux escamotage dont furent victimes deux jeunes mariés, M. et Mme Nanquette, le Fémey.

Dessus, le bachot qui conduisait la voiture et que l'on soupçonnait être l'auteur du vol de 1200 francs commis au préjudice de ces clients vient d'être mis en liberté provisoire après quelques jours d'incarcération à la maison d'arrêt.

Voiture renversée

Un tonneau de voiturier, M. Chonier, habitant rue de la Grande-Allée, passait hier rue de Paris, conduisant un coupé, quand le cheval qui le traînait glissa et s'abattit.

Le coupé se renversa et le conducteur fut projeté sur le sol. Il ne s'est fait heureusement aucune blessure. Le coupé a été fort endommagé.

La vol de la Grand'Place

L'enquête ouverte sur le vol commis, mercredi au café Belle Vue, au dont a été victime, M. Noël Lecor, négociant en graines à Don-Sainghin, était que le vice-président du Club des Vingt, n'a jusqu'ici donné aucun résultat.

Après soupçon M. Lecor, a constaté qu'on lui avait dérobé, non pas 12000 francs, mais 7800 francs.

Ouvrier blessé

M. Désiré Wytterhoegs, 29 ans, 168, rue de Wazemmes, apprenti parqueteur, travaillait hier matin dans la maison en construction portant le n° 50 de la rue de Jemmapes, lorsque une pile de planches s'écroula sur lui.

La jeune homme, après avoir reçu les soins du docteur Coppens, a été transporté à l'hôpital St-Sauveur.

Il se plaint de douleurs internes.

Vol dans le rapide

Un vol important de valeurs a été commis mardi, dans le train rapide faisant le trajet entre Bruxelles-Nord et Lille.

Ceci à la gare de Blandain, (frontière), que le vol a été constaté à 10 h. 40 du matin. On suppose qu'il a été commis entre les gares de Bruxelles-Nord et Blandain.

De l'enquête ouverte par l'administration des chemins de fer, il résulte que les malfaiteurs avaient pris place dans le train ; au cours de route, ils seront sortis de leur compartiment, et, en suivant le marchepied, seront arrivés jusqu'au wagon à valeurs qui formait le queue du train. Ils ont brisé les cadenas et arraché le plomb ; ensuite ils sont entrés dans le wagon où ils ont éventré tous les sacs contenant des valeurs.

Il serait difficile de dire, quant à présent du moins, quelle est l'importance de ce vol ; mais elle doit être considérable, car de nombreux plis ont disparu.

Vol chez un marchand de tissus

Hier après-midi, M. Bacherick, négociant en soieries, 99 bis, rue Esquermoise, a constaté la disparition de deux coupons de soie qu'il évalue à une centaine de francs.

Sans savoir le moins du monde sur qui porter ses soupçons, M. Bacherick a déposé une plainte entre les mains de M. Lecomte, commissaire de service à la Permanence.

Une confrontation

M. Coupilleul, juge d'instruction, accompagné de son greffier, M. Montagne, s'est rendu hier après-midi, à la prison de Loos, pour confronter un détenu, Oscar Marcour, 25 ans, inculpé de feux en écritures, avec sa victime, M. Emile Dulaur, employé à Wattrelos, rue de l'Industrie, et ses co-associés de la « Prévoyance l'éternelle », société fondée à Bruxelles.

Suites mortelles d'un accident

M. Willems, la victime de l'accident de tramway, survenu à Wattignies et dont nous avons parlé, il y a quelques jours, vient de succomber à la suite de ses blessures, à l'hôpital de la Charité.

Dans la police

Un groupe d'anciens subalternes de M. Bruigne, commissaire aux délégations judiciaires, récemment admis à la retraite, s'est rendu auprès de ce dernier pour lui témoigner leur sympathie et les regrets causés par son départ.

MM. Glabèke, secrétaire aux Délégations ; Carré, inspecteur ; Lernould, sous-inspecteur ; Lamérend, brigadier et Baron, agent de la Sûreté, attachés au service des Délégations ont effert en souvenir à leur ancien chef un médaillon modelé par l'excellent sculpteur Gery Déchin.

M. Broigne a exprimé en quelques mots fort émus toute la reconnaissance que lui causait cette touchante manifestation.

Menus faits locaux

— Tandis que Mme Guise, épicière-mercière, rue d'Arras, 79, était en train de servir une cliente, une autre, beaucoup moins délicate, une nommée Léonie Degreve, femme Lakeyster, agée de 26 ans, boulevard Victor-Hugo, impasse Rebouse, s'est emparée de six superbes pièces de bas noirs placés à l'étalage.

— Célina Pureur, 21 ans, demoiselle 208, rue des Postes, domestique chez M. Chef-d'Hôtel, ancien adjudant au 17e régiment d'artillerie, et habitant 254, boulevard Victor-Hugo, s'est rendu chez les fournisseurs de ce dernier et au nom de son patron s'est fait servir des marchandises dont elle rendas propriétaire. Elle a été arrêtée.

— L'agent Ryckebusch, de bienvenue, a, en patrouille dans les environs du quai Vauban, a surpris un nommé François Vanouvembergha, agé de 32 ans, journalier, demeurant quai Vauban, 11, qui avait enlevé un sac de charbon placé sur un wagon.

LA TEMPÉRATURE

8 — VENDREDI 6 JANVIER — 359

Temps probable. — Régime des vents d'Ouest paraît établi pour plusieurs jours ; des averses sont probables avec temps doux.

LES SPORTS

MARCHE

Criterium des Sports

C'est dimanche à deux heures précises, sur la piste de la Société Athlétique de Montrouge, à Gentilly, qui se disputeront le Prix d'Encouragement (5000 m) et le Criterium de l'heure marche, organisés tous deux par notre jeune confrère *Les Sports*.

Le rencontre entre Pantos, Pouget, Figaiez, David et Defay, le gagnant de le finale des marche du *Journal*, promet d'être palpitante.

CYCLISME

Paris-Roubaix

La grande épreuve cycliste qui, annuellement, inaugure la saison des sources et des cyclo-pédistes pour la dixième fois, le 23 avril prochain, jour de Pâques.

Dès à présent les engagements sont reçus dans les bureaux de notre confrère l'*Auto*, moyennant une somme de 3 francs.

Paris-Roubaix, nous n'as doutons pas, réunira, en 1905, comme les années précédentes, tous les champions de la route, Salos (Bruxelles), Ligeon (Paris), Aucouturier (Paris) et Pottier (Paris) ont déjà envoyé leurs engagements.

Il sera surtout intéressant de voir aux prises la fameux Aucouturier et autres habitués de la route contre les nouveaux professionnels Pottier. On se rappelle les magnifiques performances établie par le crack amateur en compagnie de son camarade du Club, Marcel Cadolle, alors qu'il n'était pas tourné « pro ». Que fera Pottier dans Paris-Roubaix ? Voilà un doute qui certainement passionnera bien des sportmen.

Brassard des motocyclettes

Après un victoire sur Champoleaux, dans son match pour le Brassard des motocyclettes, Classe a reçu de nombreux défis, parmi lesquels il faut citer ceux de : Ghislaigers, le fameux motocyclettiste belge et Gulopponi, le jeune stayer italien, qui dernièrement s'appropria, sur la piste du Parc des Princes, le record de l'heure pour motocyclettes quart de litre. A quand la première rencontre ?

En Belgique. — Dans sa dernière séance, le comité de la section brabançonne de la Ligue Vélocipédique Belge a décidé de faire courir le Brassard, sur le parcours Bruxelles-Louvain, une épreuve cycliste pour hamistes. Outre les prix affectés au diplôme sera remis à tout participant qui aura couvert le parcours (60 kilomètres) en moins de trois heures.

— Une nouvelle Coupe sera offerte cette année par la section brabançonne de la L. V. B. pour une épreuve à disputer sur route entre cinbs du Brabant.

— Un carrousel cycliste très important et doté de belles allocations sera organisé au mal à Bruxelles.

AUTOMOBILISME

Automobile-Club du Nord

Une seconde réunion générale de l'A. C. du Nord se tiendra à Roubaix, le vendredi 13 janvier, à 5 heures 1/2 du soir, grande salle du nouveau siège social, 4, rue de la Gare, près de la Grand'Place, à Roubaix.

A l'ordre du jour : Projet de budget pour 1905 Augmentation de cotisation (10 francs) votée en principe par l'assemblée générale du 29 décembre 1904.

Coupe Gordon-Bennett

L'Automobile Club d'Allemagne sera représenté à la coupe Gordon Bennett par deux voitures Mercédès, que pilotaient MM. Jenatzy et le baron de Caters.

La troisième voiture sera la gagnante des éliminatoires qui se courront sur un circuit de 60 kilomètres, près de Itzehoe, au nord du Slimbourg.

FOOTBALL-RUGBY

Au Pâre des Princes à Paris, le premier match interrnational de 1905 sera joué dimanche prochain au Parc des Princes, entre le Racing Club de France et l'équipe première de Bristol Vauderets.

LE NORD

BOURGHELLES

SUR LE VERGLAS. — Mardi, vers une heure de l'après-midi, un attelage monté la côte glissante de Bourghelles à Bachy. Il était conduit par M. Allard, marcher à Orchies, venant du marché de Cysoing et n'avancait qu'avec grande difficulté, à cause du verglas, quand les dans chevaux s'abattirent. La route étant déserte, M. Allard se serait trouvé dans un gros embarras, si MM Vandavelle Ferdinand, rédacteur du *Progrès du Nord*, Sauquelin Louis, de Bachy et Delrallée père et fils, qui passaient, n'avaient aidé à relever les chevaux qui purent continuer leur route.

BACHY

MÉFAIT DU FROID. — Le 3 janvier, vers onze heures du soir, M. André Grutois, agé de 66 ans, bûcheron, a failli trouver la mort en revenant de faire la soirée. Par suite du froid, il est tombé inanimé dans un fossé près de son habitation. Par bonheur, M. Louis Playes, qui passait en ce moment, l'a retiré de sa fâcheuse position.

CAMPHIN-EN-PÉVELE

SUICIDE. — Mercredi matin, un cultivateur, M. Nehord-Mullier, 31 ans, a est suicidé en se pendant dans le grenier de sa ferme. Il avait manifesté fréquemment devant sa jeune femme, qui est sur le point d'être mère, son intention de se tuer. On ignore pour quelles raisons.

BAISIEU

LA FRAUDE. — Le lieutenant des douanes M. Chimol, le sous-brigadier Tuliar, les préposés Denier, Nicolle, Rion, de la brigade de Baisieux, ont saisi, dans la nuit du 3 au 4 janvier, deux charges de tabac, du poids de 49 kilos, représentant une valeur de 612 fr. 50.

QUE MAIN

CYCLISTE BLESSÉ. — Dimanche soir, vers quatre heures, Bernard François, débitant rue Carnot, à Sin-le-Noble, se dirigeait en vélo sur Auchy, par la route nationale, lorsque à le hauteur de la fosse Saint-Rémi le cycliste se trouva renversé par la voiture de M. Masy François, cultivateur qui venait de Roucourt.

Dans cette chute il se blessa légèrement au genou gauche, et la roue du devant de sa machine est complètement démolie.

FLERS-EN-ESCREBIEUX

TENTATIVE DE MEURTRE. — Mercredi, Georges Queste, âgé de 28 ans, ouvrier mineur, pensionnaire chez M. Houyios, débitant, pour des raisons intimes, se prit de quelle avec un autre ouvrier mineur, M. Stévenard. Il s'empara d'un revolver appartenant à M. Houyier, et tira trois coups de cette arme sur Stévenard qui fort heureusement, ne fut pas atteint.

Queste frappe ensuite le fille de M. Stévenard et prit la fuite. Il n'a pas été retrouvé.

CAPELLE

M. Alphonse Coullier, cantonnier, travaillait sur le route de Nu Campagne, quand, interpellé par Mme Isméric Delyne, il voulut se retourner. Mais il glissa si malencontreusement qu'il tomba à la renverse et, dans sa chute, s'est fracturé une jambe.

Il a reçu les soins de M. le docteur Pensud, d'Orchies, puis a été reconduit à son domicile par M. Godin, de Templeuve.

VALENCIENNES

QUAROUBLE

MISÉREUX ABANDONNÉS. — Parmi les malheureux privés de secours malgré les engagements de nos édiles il faut ajouter à ceux que nous avons désignés merredi, Mme veuve Delromont, qui a quatre enfants dont le plus vieux a 11 ans ; veuve Ville, qui a deux enfants de 10 et 12 ans et vient de perdre une fille de 16 ans. Toutes deux sont dans la plus profonde misère et n'ont rien pour nourrir leur petite famille qui est dans l'obligation de mendier et est exposée à commettre des délits de bravade pour ne pas mourir de faim.

Pendant ce temps un jette littéralement l'argent par les fenêtres à la Mairie pour toutes sortes de dépenses inutiles, mais si l'on oublie les pauvres on soutient ceux qui ne le sont pas, ainsi qu'en le verra dans un prochain article.

Nous avons reçu une lettre de M. Dangréau parlant en son nom et au nom de ses collègues, MM. Lenne et Braconnier. Ces messieurs déclarent attendre l'exposé complet des griefs — qui durera encore quelques jours — pour y répondre en bloc. Mais ils ne font point mention d'une réponse aux questions qu'un groupe de démocrates a posées précédemment à la municipalité.

PROUVY THIANT

SUR LA VOIE FERRÉE. — Un wagon de marchandises a déraillé hier soir à 9 heures, à la station de Prouvy, et s'est renversé en travers la voie, occasionnant une assez longue interruption dans la circulation des trains.

CAMBRAI

NEUVILLY

RIXE. — Un ouvrier tisseur, Théophile Paquin, a frappé à coups de poing M. André Baudous, cabaretier, sous prétexte qu'il l'avait entendu parler de maître le lui à la maison.

AVESNES

SOUS-LE-BOIS

ACCIDENT DE TRAMWAY. — Dimanche vers l'heures de l'après-midi, le jeune Fernand Guérin, âgé de neuf ans, qui était arrivé le matin de Charleroi pour passer la journée chez ses parents, jouait avec sa petite cousine Yvonne Guérin, en face du n° 200 de la rue d'Hautmont.

Il sortait en courant d'une ruelle quand arrive à toute vitesse une voiture du tramway électrique que l'enfant n'avait pas aperçu et qui la renversa.

Il fut relevé assez vite et on constate qu'il avait une jambe fracturée et des contusions multiples ; mais ne vie heureusement n'est pas en danger.

JEUMONT

INCENDIE. — Un incendie dont les causes sont inconnues a éclaté dans les dépendances de l'usine d'électricité de Jeumont. Il a été rapidement éteint et les dégâts sont peu importants.

GONNELIEU

VOIES DE FAIT. — M. Auguste Bernard, 47 ans, tisseur, a été victime de deux agressions successives de la part d'une sieur Léon Clavier, 17 ans.

A sera grièvement blessée, le sintime a porte plainte.

HAZEBROUCK

MERVILLE

MYSTÉRIEUSE DISPARITION. — Un tisserand, M. Henri Brévière, né le 6 juin 1843, demeurant à la Haute-Rue, est disparu, depuis samedi soir 31 décembre 1904, dans des circonstances mystérieuses.

On sait cependant qu'il avait passé une partie de la soirée à boire et qu'il s'en était retourné quelque peu pris de boisson. On suppose qu'il aura tombé dans le Bourre ou dans les fossés. Le disparu est père de trois enfants.

DUNKERQUE

LA PÊCHE D'ISLANDE. — Le départ des goélettes de Dunkerque faisant partie de l'assurance mutuelle, aura lieu le mercredi 1er mars.

TENTATIVE DE SUICIDE. — M. Eugène O., a tenté de se suicider en se jetant dans le canal de fortification, près de la porte de Rosendaël. On l'a sauvé et il a été transporté à l'hopital dans un état assez grave.

PICK POCKETS. — On signale toujours des vols à la foire. Hier, M. Léon Nevreux, de passage à Dunkerque, a été volé de sa montre et de sa chaîne en or, à laquelle étaient attachées une pièce indienne, une pièce de St-Georges et une tête de cheval, le tout en or. Son porte-ser renfermant une émeraude et trois pièces de 20 fr. lui a été également soustrait. Les surveillances des plus actives s'impose.

A L'EAU. — M. Charles Baert, gardien de commerce, âgé de 68 ans, est tombé dans le bassin de l'arrière-port. Il en a été retiré par MM. Desagher père et fils, mariniers à bord des 2 Deux Frères s.

LE SAC DUN CABARET. — L'avant-dernière nuit, une rixe a éclaté vers une heure, dans le cabaret tenu par M. Blavoet.

Des individus d'une vingtaine d'années ce sont venus aux mains, puis comme le cabaretier prétendait les faire sortir, tous-ci le maltraitèrent et prirent la fuite après avoir brisé plusieurs carreaux et des litres de liqueurs. Ils sont activement recherchés.

FEU DE CAVE. — Un feu de cave s'est déclaré hier après-midi chez M. Gérôme, chemisier, rue de l'Eglise. Les secours apportés par les pompiers ont pu rapidement éteindre l'incendie. Les dégâts peu importants sont couverts par une assurance.

ROSENDAEL

EXPLOSION DE DYNAMITE. — Un maçon, Félicien Doquid, qui travaille à la démolition d'anciens quais, avait commis l'imprudence de porter sur lui une petite cartouche de dynamite.

Il laissa par inadvertance tomber cet angin dans le cour d'un estaminet, rue de la République, à Rosendaël, et une forte détonation se produisit.

Fort heureusement, personne ne fut blessé et tout se borne à quelques carreaux cassés.

BOURBOURG

LES BONNETEURS. — M. X..., marchand de chevaux de Roulers (Belgique), a été victime dans un estaminet près de la gare de Bourbourg de deux bonneteurs, qui lui ont soutiré deux cents francs et ont pris la fuite en lui laissant même les consommations à régler.

PAS-DE-CALAIS

ARRAS

LE COUTEAU DU MARI. — Un dangereux repris de justice, Henri Cornolle, 32 ans, cordonnier, rue de Châteaudun, qui fut condamné déjà à plusieurs années de prison, rentrait chez lui mardi soir, vers dix heures et demie, en état d'ébriété.

Cornolle, après avoir bousculé chaises et tables, sortit, descendit dans le rue, et une fois dehors appela sa femme, Jeanne Birhard, sous prétexte que sa mère l'attendait au Pont-de-Cité.

A peine la jeune femme était-elle arrivée, que son mari, sans qu'elle eut le temps de lui parler, l'empoigna, la terrassa et, après l'avoir étendue sur le sol, lui porta un coup de couteau au-dessus du sein gauche. La victime dans l'état n'est pas grave a porté plainte.

CAMBRIOLEUR A L'ÉCOLE. — La nuit dernière un voleur a pénétré dans l'établissement du cours secondaire de jeunes filles d'Arras, dirigé par Mlle Venelle, en passant par le soupirail de la cave.

Il a exploré tout le rez de chaussée, fracturé divers tiroirs mais aucun objet n'a été soustrait.

TENTATIVE D'ESCROQUERIE. — Une nomade, Zept, né à Chartres, s'est fait arrêter par un agent de la sûreté pour faits analogues à ceux reprochés aux escrocs de Damville que nous avons signalés avant-hier.

FAVREUIL

SÉRIE DE VOLS. — Des malfaiteurs ont mis au émoi le population. Un salecon et un maillot ont été enlevés à M. Ducotet-Déjardin. On a tenté aussi de lui voler un porc en perçant un trou dans le mur de l'étable. Un jupon et des torchons ont été dérobés à Mlle Dette.

Les marauderons ont essayé de s'introduire dans la poinellier de M. Pauguet, mais les cris de la voisine les ont tait déguerpir.

On a également tenté de fracturer les portes des étables de M. Coquet et la porte de l'étable de Théodore Leroy.

On croit être sur le trace des coupables.

ETAING

GRANGE INCENDIÉE. — Dans le nuit de 3 au 4 janvier, un incendie dont la cause est inconnue a consumé une grange appartenant à M. Bridous.

L'alerte fut donnée à 9 heures 1/2. les pompiers d'Etaing durent se borner à protéger les bâtiments voisins.

Les pertes sont évaluées à 3.000 francs, couvertes par une assurance.

DOUCHY-LES-AYETTE

MORT AU BAGNE. — Joseph Andegond, qui, à 18 ans, avait été condamné, il y a environ douze ans, à 20 ans de travaux forcés, par la Cour d'assises du Pas-de-Calais pour avoir assassiné, d'un coup de couteau en sein gauche, sa maîtresse Marie Allart, qui revenait du bal, vient de mourir à le Guyane, où il s'était évadé il y a quinze mois à peu près pour revenir à Douchy, d'où après huit jours de séjour caché, il s'était constitué prisonnier à Arras et avait été réexpédié au bagne, d'où il n'est évadé cette fois par la mort.

BÉTHUNE

LOISON-SOUS-LENS

NOYÉ. — En annonçant dans notre précédent numéro la découverte, dans le canal de Lens à le Deûle, de cadavre d'un jeune homme, nous disions que son signalement répondait à celui de M. Rosenweg, disparu depuis le 7 décembre dernier de chez ses parents qui habitent Lillvin.

Le père du jeune homme, prévenu, s'est rendu à Loison et a reconnu le corps d'son fils Achille, âgé de 20 ans.

VENDIN-LE-VIEL

UN MYSTÈRE. — Un homme qui fut inculpé dans une affaire d'assassinat en mars 1904 entrait l'entre jour, vers 10 heures du soir, chez Mme Vve Lalaux, colliviérice, 71 ans, pour présenter, dit-il, ses souhaits de bonne année. A ce moment le neveu de Mme Laleux roeché dans une chambre en-dessus du rez-de-chaussée, se leva et descendit. A se vue l'homme parut très gêné et s'en alla sans ajouter un mot. Ce fut une véritable lutte et alla à pied trouvée si étrange, si mystérieuse, qu'elle fait en ce moment le sujet de rumeur dans la commune.

CAMBLAIN-CHATELAIN

INCENDIE. — Dans la nuit de dimanche à lundi, vers deux heures du matin, un incendie a détruit deux petites maisons sises au lieu dit : « Le Lond de Lannoy, à Camblain-Chatelain, appartenant toutes deux à M. Hermant Daniel, cheminoter, et occupées l'une par M. Augustin Cathelin, voiturier, l'autre par M. Dodré Gabriel, mineur. Des deux maisons, il n'est resté que les quatre murs. Tout le mobilier de M. Cathelin a été détruit, celui de M. Gabriel a pu être sauvé en grande partie.

Les pertes sont de 5000 fr. pour M. Daniel, de 3500 fr. pour M. Cathelin, et de 200 fr. pour M. Gabriel. Ce dernier, seul, n'était pas assuré.

SAINT-OMER

FEBVIN-PALFART

LES TROIS VOLEUSES AU FOIN. — Il y a une quinzaine de jours, trois femmes nomades se présentaient chez M. Dumetz, âgé de 83 ans, ménager, pour lui demander à acheter du foin. Elles en prirent vingt boites qu'elles payèrent avec une pièce de 5 francs.

N'ayant pas de monnaie sous la main, M. Dumetz entre dans sa chambre à coucher pour en prendre. Ces femmes ouvrirent la porte de cette chambre et virent M. Dumetz retirer se bourse d'une cachette.

Dernièrement ces femmes revinrent acheter du foin et pendant que M. Dumetz allait chercher le fourrage demandé en compagnie de l'une des femmes, les deux autres pénétrèrent dans la chambre à coucher et s'emparèrent d'une somme de 50 francs en trouvant dans le cachette ; puis elles prirent le fuite avec leurs voitures.

Malgré la rapidité avec laquelle on a mit à leur poursuite, il fut impossible de les rejoindre.

SAINT-POL

COUTURELLE

ACCIDENT DE CHASSE. — Au cours d'une battue sur le territoire de Couturelle, M. du Bos, capitaine au régiment de chasseurs à Abbeville, a blessé accidentellement son jambes un de ses collègues du même régiment. L'état du blessé est sans gravité.

MONTREUIL

NEUVILLE

PENDU. — Mercredi matin on a trouvé pendu M. Hippolyte Guéry. C'est un voisin, M. Alfred Caron, qui a découvert le cadavre. On ignore les motifs du suicide. Le défunt laisse deux enfants.

EQUIRES

MORT DE FROID. — M. Armand Cailleret, a été trouvé inanimé dans un grenier à fourrages. M. le docteur Hellette a constaté que la décès, doit être attribué à une congestion occasionnée par le froid.

BOULOGNE-SUR-MER

CALAIS

LE FEU. — Un commencement d'incendie s'est déclaré au premier étage du n° 8, rue de la Douane. Des enfants laissés seuls, pendant un instant, par leur surveillante, s'étaient amusés à enflammer un journal qui incendia le rideau d'une fenêtre.

Dans un café en face, M. Henri Herment remarque les flammes, il accourut et sauva les enfants qui étaient être asphyxiés par le fumée.

PETITS ÉCHOS RÉGIONAUX

LES VIOLENCES

— *A Billy-Montigny.* — Pour voies de faits exercées sur Farouad Hamza, mineur à Billy-Montigny, Louis Sarville, mineur, 38 ans, s'est vu dresser procès-verbal.

LES VOLS

— *A Liévin.* — Des malfaiteurs s'introduisaient nuitamment chez M. Ferdinand Carlion, 43 ans, mineur, hameau de Condé, et sont emportés de sept lapins renfermés dans une étable.

LES ACCIDENTS

— *A Liévin.* — La bineuse Virginie Lorill, 18 ans, occupée à la fosse n° 5 des mines de Liévin a été blessée au pied gauche par des barres qu'elle manœuvrait.

DIVERS

— *A Dunkerque.* — Ont été arrêtés : Henri Gosvere, journalier à St-Pol-sur-Mer pour outrages et coups à agents et Arthur Manchard, journalier à Dunkerque, pour vol d'une paire de bottes à M. Emile Pugel, ouvrier charpentier.

FINANCES

Paris, le 4 janvier 1905.

Après un début en nouvelle avance, le marché s'alourdit par suite de réalisations et la clôture est irrégulière.

Notre 3 0/0 termine à 98 fr. après 98.07 contre 98.02 hier ; les Caisses achètent 21.000 francs de rente au comptant, 68-ri à 97.90.

Les Fonds étrangers ont été assez mouvementés : Extérieure 90.95 après 91.20 ; Turc de nouveau leibis à 88.27 ; Italien 105.80. Les Rentes russes sont résistantes.

Peu de changement sur nos Grandes Sociétés. Le Crédit Lyonnais est à 1.166 fr., la Comptoir National d'Escompte à 637 fr., la Société Générale à 635 fr. Le Crédit Foncier fait 6 735 fr. ; ses diverses obligations locales et communales sont toujours très en faveur auprès de l'épargne.

Les valeurs industrielles et de traction sont diversement traitées ; quelques-unes, comme la Suez, la Métropolitain, sont en nouvelle avance. Rio a reculé à 1.602 fr. Saint-Raphaël Quinquina 115 fr.

On note 344 fr. l'obligation 6 0/0 Grenade, coupon trimestriel de 7.50 piècettes, détaché le 1er courant.

Dans le compartiment capitaux, le Capitlins Copper est mieux tenus à 38 fr. 50. Le groupe industrial russe est en reprise. Les valeurs de transports sont calmes. Les Mines d'Or sont faibles. Le New Kalgoorlie continue son avance à 40 fr.

Lourdeur des Charbons de la Française.

TIRAGES FINANCIERS

Aujourd'hui, à dix heures, a eu lieu à Asnières le tirage des obligations de la ville de Paris, émises en 1894-1896 :

La 4e 370,126 gagne 100,000 francs.

Le n° 171,128 gagne 20,000 francs.

Les deux numéros suivants : 149,268 — 245,004 gagnent chacun 10,000 francs.

Les trois numéros suivants : 146,723 — 203,807 — 49 249 gagnent chacun 2,500 francs.

Les quatorze numéros suivants : 993 541 — 395,047 — 329,026 — 160 283 — 205 716 — 179,966 — 10,614 — 879 — 259 441 — 41,064 — 13,786 — 441,318 — 112,854 — 318,474 gagnent chacun 1,000 francs.

Obligations Foncières 1879

Le numéro 118580 gagne 100.000 francs.
Le numéro 199914 gagne 10.000 fr.
Le numéro 1479400 gagne 25.000 fr.
Les deux numéros suivants gagnent chacun 10.000 fr. 554136 370141.
Les 3 numéros suivants gagnent chacun 5000 francs :

477741	1378891	1488791	766806	251819	

Les 40 numéros suivants gagnent chacun 1000 francs :

1799632	1576800	1189534	416106	135718	
723164	1619139	251044	1658199	1130279	
758249	1054435	1677842	201145	385313	
1398613	1418536	846047	424470	1532653	
651982	1369391	1461149	100 06	1129[illegible]	
1005117	728591	133-222	1-65 94	1307547	
273742	1318855	809651	1645779	469199	
1484661	9-0655	384621	218598	800689	
1454536	342280	19.943	128175	246[illegible]	
1256703	1877638	1151478	411218	296215	
19013	710603	625097	1678[illegible]	979 87	
1737907	594152	1479800	1749625	719720	
553938	1527998	1716891	355159	351056	
3690.8	1769687	1574118	1296268	1142754	
365308	1094516	1486287	435389	1054174	
105091	1363153	1633677	1396[illegible]	576164	
809137	297137	398835	418333	703108	
676007	824922	1798383	1345146	375457	

Obligations Foncières 1885

Le numéro 371.402 gagne 100 000 fr.
Le numéro 314.308 gagne 25 000 fr.
Les six numéros suivants gagnent chacun 5,000 fr :

254321	758405	981133	275917	815322	318981

Les 45 numéros suivants gagnent chacun 1,000 fr. :

759059	419612	268824	907174	918952	589304
199522	751293	771568	948105	997139	326219
899492	22650	427219	70999	455115	223076
105470	781290	152056	816968	952091	320720
811425	145301	68139	702279	537724	508375
411798	906876	728489	500222	331112	915409
260925	721862	541502	720460	459869	20103
815211	416708	523019			

Par les TEMPS FROIDS et HUMIDES

Ne consommez d'autre apéritif que l'excellent **VIN de BANYULS-TRILLES** soigneusement préparé avec du VIEUX VIN de BANYULS et le MEILLEUR QUINQUINA et vous en ressentirez vite les effets toniques et bienfaisants.

Dans tous les Cafés, les bons Estaminets, les principales Epiceries et chez les Entrepositaires

Exigez l'étiquette sur la bouteille

TRIBUNAUX

Tribunal civil de Lille

Les Congrégations mixtes

Les sœurs des Enfants-Jésus ont fait opposition à la nomination de leur liquidateur, M. Deraeumaux, et un jugement qui avait ordonné la liquidation de leurs biens. Elles constituent en effet une de ces congrégations mixtes, dissoutes en ce qui concerne leur enseignement, tolérées en ce qui concerne leurs établissements hospitaliers. A l'époque où le jugement fut rendu, il était difficile de savoir s'il y avait lieu ou non de nommer un liquidateur. Mais un décret vient de paraître à l'*Officiel* du 6 janvier, déterminant les règles à suivre pour